

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉS

GRANULÉS DE BOIS

REGLEMENT (CE) N°. 1907/2006-REACH

Date de révision : -

Date de création : 14 10 2021

Version : 1

Granulés de bois qualité Premium

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Granulés de bois
Type de produit : Solide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Combustible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : DESHYOUEST
11 rue Louis Raison
35113 DOMAGNÉ
Téléphone : 02 99 00 05 59
Adresse électronique : contact@deshyouest.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : ORFILA (INRS) <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Étiquetage : Non classé / sans étiquetage
Pictogramme de danger : Aucun

2.3. Autres dangers

Forme avec l'air des mélanges déflagrants
Poussières pouvant être irritante pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire
En milieu confiné, risque d'accumulation de monoxyde de carbone

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Poussières de bois : Substance non classée

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

En cas d'inhalation :

Evacuer la victime à l'air frais, consulter un médecin

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant plusieurs minutes en maintenant les paupières écartées.

Ne pas frotter si des particules restent dans les yeux (risque d'abrasion pouvant endommager la cornée)

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un spécialiste.

En cas de contact avec la peau :

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Laver la zone à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

En cas d'ingestion :

Voie d'exposition peu probable

Pour les secouristes :

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements, porter les équipements de protection individuel adaptés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉS

GRANULÉS DE BOIS

REGLEMENT (CE) N°. 1907/2006-REACH

Date de révision : -

Date de création : 14 10 2021

Version : 1

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux :	Risque d'irritation
Contact avec la peau :	Risque d'irritation
Inhalation :	L'inhalation de poussières en concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire
Ingestion :	Voie d'exposition peu probable

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Eau pulvérisée, poudre ABC, sable ou terre
Moyens d'extinction inappropriés :	Jet d'eau bâton pouvant répandre le feu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un nuage de poussières issu des granulés peut présenter un risque d'explosion
Risque d'ignition par exposition aux flammes, aux étincelles ou à la chaleur
Risque d'accumulation de monoxyde de carbone en milieu confiné
Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Eviter la formation de poussières

Pour les non-secouristes :

Eliminer toutes les sources d'ignition (torches étincelles ou flammes à proximité immédiate, ne pas fumer)

Pour les secouristes :

Chaussures de sécurité anti-dérapante et antistatique, vêtements de travail antistatique

Lunettes de sécurité ou visièrre si un contact avec les yeux est possible

Masque à poussière, protection respiratoire, si un manque d'oxygène est possible, port d'un appareil respiratoire autonome isolant (ARI)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations indisponibles.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher la formation d'un nuage de poussières

Nettoyage régulier des équipements locaux et vêtements de travail

Assurer une ventilation, risque d'accumulation de monoxyde de carbone

Récupérer le produit par moyen mécanique ne provoquant pas d'étincelle.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas inhaler les poussières

Eviter le contact avec les yeux la peau

Nettoyer régulièrement les équipements, locaux et vêtements de travail

Eviter la formation de poussières, ne pas utiliser d'outils pouvant générer des étincelles

Assurer une ventilation adéquate

Prévention des incendies :

Eviter les étincelles et toutes les sources d'inflammation

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Mesures d'hygiène :

Eviter le contact avec les yeux la peau

Nettoyer régulièrement les équipements, locaux et vêtements de travail

Utiliser l'équipement de protection individuel requis

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉS

GRANULÉS DE BOIS

REGLEMENT (CE) N°. 1907/2006-REACH

Date de révision : -

Date de création : 14 10 2021

Version : 1

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Eviter la formation de poussières

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques, tenir éloigné des flammes, surfaces chaudes et sources d'inflammation

Matières incompatibles :

Eau, protéger de l'humidité

Emballage

Toujours conserver dans l'emballage d'origine

Conserver dans un endroit frais sec et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures appropriées de propreté.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composant avec valeur limite d'exposition professionnelle VME= 1mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures de manutention limitant la formation de poussières

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé, antistatique à manches longues.

Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

Type de masque FFP1 :

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :

Solide.

Couleur :

Brun jaune

Odeur :

Sans information

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :

Non concerné

Point d'ébullition :

Non concerné

Intervalle de point d'éclair :

Non concerné.

Pression de vapeur (50°C) :

Non concerné

Densité :

>600 kg/m³

Hydrosolubilité :

Non concerné

Point/intervalle de fusion :

Non concerné

Point/intervalle d'auto-inflammation :

275/350°C

Point/intervalle de décomposition :

Pas d'information disponible

Point éclair :

Non concerné

Point de congélation :

Non concerné

Température d'inflammation :

Pas d'information disponible

Coefficient de partage :

Pas d'information disponible

Viscosité cinématique (à 40°C) :

Pas d'information disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉS

GRANULÉS DE BOIS

REGLEMENT (CE) N°. 1907/2006-REACH

Date de révision : -

Date de création : 14 10 2021

Version : 1

9.2. Autres informations

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas de réactivité dangereuse en conditions environnementales normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la formation de poussières

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surface chaudes.

Ne pas fumer

10.5. Matières incompatibles

Sensible à l'eau, protéger de l'humidité

10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Risque d'irritation de la peau

Risque d'irritation des yeux

Risque d'irritation des voies respiratoires par inhalation de poussières en concentration élevée

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation

Peut provoquer le cancer par inhalation

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Intrinsèquement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

N'est pas mobile dans le sol du fait de ses caractéristiques physicochimiques.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non considérée comme persistante, bio accumulable, toxique.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉS

GRANULÉS DE BOIS

RÈGLEMENT (CE) N°. 1907/2006-REACH

Date de révision : -

Date de création : 14 10 2021

Version : 1

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

- Les réglementations suivantes ont été prises en compte :
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2020/217 (ATP 14)

Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

Dispositions particulières : Aucune donnée n'est disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Abréviations :

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.